



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 697

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 697 intitulé : *Règlement n° 697 abrogeant le règlement n° 683 décrétant un emprunt de 39 000 \$ et une dépense du même montant pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt n°s 534-99, 536-99, 545-00, 548-01, 558-02, 575-04, 579-06, 580-06, 587-07, 592-08, 593-08 et 591-08* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 21 janvier 2020.

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 3 mars 2020.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 5 mars 2020.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier